

Lettre à nos frères prêtres

N° 19 - Septembre 2003

Lettre trimestrielle de liaison
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

Numéro spécial - 16 pages -

*Centenaire du père Emmanuel
(Mesnil-Saint-Loup), ou*

Sainteté sacerdotale et vitalité ecclésiale

Editorial

p. 1 – Ce que l' Eglise attend de
ses prêtres

Traité du ministère ecclésiastique Par le père Emmanuel

- Livre 1 : Nature du ministère
ecclésiastique (p. 2)
- Livre 2 : Comment le ministère
peut-il être dénaturé (p. 5)
- Livre 3 : Le terrain du ministère
(p. 8)

CE QUE L'EGLISE ATTEND DE SES PRETRES

Crise des vocations, baisse constante du nombre des enfants catéchisés, incertitudes face à une Europe qui se constitue sans Dieu : le bilan morose – mais superficiel – de la situation ecclésiale à l'aube de cette nouvelle rentrée scolaire semble décourageant. Pauvres individus, que pouvons-nous face à un tel constat de société ? Serions-nous tentés de dire. Et il s'en faudrait de peu pour que nous évoquions le cours inéluctable de l'évolution des mentalités. Ce serait se dédouaner trop facilement de la tâche qui nous incombe.

Depuis quelques mois en effet, plusieurs déclarations épiscopales pointent du doigt le nœud du problème. Ainsi par exemple, le cardinal Lustiger souligne clairement le lien existant entre la crise des vocations et celui de la catéchèse : « *Il n'y a pas de crise des vocations ; la pauvreté de la foi, voilà où est la crise* ». Dans son rapport pour le Synode sur l'Europe, récemment remis à l'honneur par Mgr Bagnard, le cardinal Rouco Varera (Madrid) va plus loin : « *Les racines les plus profondes [de la crise des vocations] doivent être recherchées dans la sécularisation interne, c'est-à-dire dans l'obscurcissement ou l'abandon*

de la vérité de la foi dans nos propres vies et dans nos engagements pastoraux. » Plus qu'une auto-critique collective, c'est en tout premier lieu un examen de conscience que le cardinal archevêque de Madrid voudrait nous voir réaliser : ne sommes-nous pas, à notre petite place, quelque peu responsables de la déchristianisation présente pour avoir par trop sécularisés nos vies sacerdotales ? Ne croyons pas de suite qu'il s'agisse simplement d'une question d'habillement. La question est autrement plus profonde, et l'exemple d'un curé de nos campagnes françaises, dont nous célébrons cette année le centenaire de la mort (1903), permettra, je le souhaite, de la faire toucher du doigt.

On l'appelait encore le deuxième curé d'Ars : le père Emmanuel, curé du Mesnil-Saint-Loup pendant cinquante-trois ans, transforma sa paroisse bien tiède en un foyer extraordinaire de vie chrétienne, fondant jusqu'à deux monastères pour assouvir les vocations qui naissaient en son village de 350 âmes... En quelques pages, où il dit avoir écrit toute son âme, le père Emmanuel énumère les règles fondamentales du ministère sacerdotal qui nous est confié. Ce petit *Traité du ministère ecclésiastique*, que nous reproduisons ci-après, est d'une actualité étonnante. Lu progressivement au pied du tabernacle, il nous rappellera, j'en suis sûr, ce qu'aujourd'hui l'Eglise attend de nous.

Abbé Patrick de LA ROCQUE

TRAITE DU MINISTÈRE ECCLESIASTIQUE

Par le père Emmanuel, du Mesnil-Saint-Loup

LIVRE PREMIER : Nature du ministère ecclésiastique

CHAPITRE I : Origine du ministère

Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique. Et en envoyant au monde son divin Fils, Dieu lui a donné un grand ministère à remplir vis-à-vis de l'humanité tombée. Le Fils de Dieu a dû, comme notre Rédempteur, satisfaire à la justice de son Père, puis nous mériter toutes les grâces nécessaires au salut, et enfin créer une institution qui, puisant sans cesse dans le trésor de ses mérites, fasse arriver à tous les élus les grâces qui les conduiront à la vie éternelle.

Notre-Seigneur remplit complètement l'office que son Père lui avait imposé, et la veille de sa mort, il pouvait dire en toute vérité : « *J'ai accompli l'œuvre que tu m'as donnée à faire* » (Jo 17, 4). Il le dit plus expressément encore sur la croix un instant avant de mourir : « *C'est achevé* » (Jo 19, 30).

Notre-Seigneur avait formé ses Apôtres pour le ministère ; il leur avait délivré toute vérité, il leur avait révélé toutes choses, il leur avait mis en main les sacrements. Et pourtant, avant de les mettre en action pour l'exercice du ministère, il leur donna le Saint-Esprit. L'œuvre qu'ils avaient à continuer, étant une œuvre divine, ne pouvait se continuer bien que par l'Esprit de Dieu même : l'esprit de l'homme ne suffirait pas à une pareille besogne : ce n'était point trop de l'Esprit de Dieu, et l'Esprit de Dieu leur fut donné.

CHAPITRE II : Le ministère des Apôtres

Notre-Seigneur, après avoir créé et exercé lui-même le saint ministère, le confia à ses Apôtres, comme aux continuateurs de son œuvre. A cette fin, il leur donna les pouvoirs d'ordre et de juridiction et en même temps les vertus nécessaires pour le bon usage de ces pouvoirs redoutables. « *Une charge redoutable pour des épaules angéliques* », dit le concile de Trente.

En créant les Apôtres, Notre-Seigneur en fit des ministres parfaits, « *Il nous a rendus capables d'être serviteurs d'une nouvelle Alliance* » (2 Co 3, 6), parce qu'il avait autant de facilité pour leur donner les vertus que pour leur donner les pouvoirs. Les Apôtres transpirent facilement les pouvoirs, car ils avaient pour cela les sacrements ; mais ils ne pouvaient pas donner les vertus. Ceci nous montre comment le ministère a pu faillir et nous fait toucher du doigt le principe de la faiblesse dans les héritiers des Apôtres.

Mais gardons-nous d'anticiper, et voyons ce qu'était le ministère entre les mains des Apôtres. Saint Pierre nous le dit en un mot : « *Pour nous, nous serons assidus à la prière et au service de la Parole* » (Act 6, 4). Pour saint Pierre, le ministère consiste d'abord dans la prière, ensuite dans la prédication ; l'administration des sacrements ne vient ensuite que comme une chose secondaire, une partie pour ainsi dire matérielle, que bien souvent les Apôtres laissaient aux diacres

pour le baptême et les autres sacrements.

Saint Paul, qui avaient converti beaucoup de Corinthiens, n'avait baptisé dans cette ville de Corinthe que très peu de personnes, la masse des fidèles avaient été baptisée par Apollo et par Céphas ; et il dit nettement que Notre-Seigneur ne l'avait pas envoyé baptiser, mais prêcher l'Évangile : « *Car le Christ ne m'a pas envoyé baptiser, mais évangéliser* » (1 Co 1, 17).

Ceci est d'une extrême importance, car aujourd'hui les idées sont tout à rebours de celles des Apôtres : les évêques et les prêtres ayant administré les sacrements croient volontiers qu'ils ont rempli leur ministère : ils en ont rempli la partie matérielle, mais l'essentiel n'est pas là.

CHAPITRE III : Le corps et l'âme du ministère

Dans le ministère, il faut, comme dans l'Église, distinguer le corps et l'âme : de même que, dans les composés, on distingue la matière et la forme. Le corps du ministère, c'est la partie extérieure, rituelle : c'est l'administration des sacrements. L'âme du ministère, c'est certainement la prière, l'union intérieure à Notre-Seigneur : union qui doit nous faire puiser en Dieu l'esprit intérieur seul capable de féconder les œuvres extérieures.

La prédication appartient en partie au corps et en partie à l'âme du ministère : car si on la considère comme une fonction extérieure, elle est bien du corps du ministère ; mais si on la consi-

dère comme devant s'inspirer, se vivifier, s'animer dans la prière, et puiser là sa vertu et son efficacité, elle appartient à l'âme du ministère. Et ceci nous découvre la profondeur de la parole de saint Pierre que nous avons citée plus haut : « *Pour nous, nous serons assidus à la prière et au service de la Parole* » (Act 6, 4).

CHAPITRE IV : L'ordre vrai des trois fonctions du ministère

Le ministère étant donc, d'après Notre-Seigneur et les Apôtres, principalement renfermé dans ces trois fonctions : la prière, la prédication et l'administration des sacrements, il faut bien remarquer que saint Pierre a mis avant tout la prière, vient ensuite la prédication, et enfin comme une sorte de résultante, l'administration des sacrements.

C'est là l'ordre vrai des saintes fonctions. Il faut d'abord entrer en société avec Dieu : c'est là le point capital, il faut capter sa grâce, devenir familier avec elle comme dit saint Grégoire, ensuite l'attirer sur les âmes auprès desquelles on aura à exercer le ministère. Après avoir prié, il faut prêcher, il faut instruire : et la prédication rendue puissante par la prière qui l'a précédée amène les âmes à désirer, à demander, puis à recevoir les sacrements. C'est là l'économie de l'œuvre du salut des âmes, c'est dans cet ordre que Notre-Seigneur veut que les saintes fonctions soient remplies.

A-t-on aujourd'hui cette idée du ministère et de l'ordre à suivre pour bien le remplir ? Nous en doutons fort : car si nous ne nous trompons, il nous semble qu'aujourd'hui la grande affaire, c'est l'administration des sacrements, ensuite la prédication ; quant à la prière, on la considère comme une œuvre personnelle au prêtre,

mais non plus comme l'œuvre principale du ministère : il y a là purement et simplement un renversement de l'ordre établi par Dieu.

CHAPITRE V : Première fonction du ministère, la prière

Notre-Seigneur nous enseigne qu'il faut prier toujours, « *Il faut prier toujours* » (Luc 18, 1). L'accomplissement de ce précepte, pris dans la rigueur de la lettre, nous serait impossible : c'est pourquoi les saints Pères l'ont expliqué dans ce sens qu'il faut prier assez souvent pour que l'âme soit continuellement sous l'action, sous la protection de la prière faite précédemment.

A cette fin, le Saint-Esprit a inspiré à l'Eglise de fixer des heures de prières, et l'on a regardé comme priant toujours ceux qui sont fidèles à prier dans les temps prescrits, aux heures fixées, et, mieux, aux heures canoniques. « *Il prie toujours, celui qui n'omet pas de prier aux temps fixés* » (Bède). Ces heures sont bien connues.

Les Apôtres ont donné l'exemple de la prière aux heures canoniques :

- « *Vers minuit, Paul et Silas, en prières, chantaient les louanges de Dieu ; les prisonniers les écoutaient* » (Act 16, 25). C'était une prière vocale, puisqu'elle était entendue des gens qui étaient en prison avec les Apôtres.
- A la Pentecôte, l'Eglise naissante était réunie pour la prière de Tierce, quand vint le Saint-Esprit : « *Ils étaient tous réunis ensemble... à la troisième heure du jour* » (Act 2, 1-15).
- Saint Pierre monte pour prier dans une chambre haute : c'était l'heure de Sexte : « *Pierre monta sur la terrasse*

pour prier, vers la sixième heure » (Act 10, 9).

- Saint Pierre et saint Jean montent au temple pour prier à l'heure de None : « *Pierre et Jean montaient au Temple, à l'heure de la prière, la neuvième* » (Act 3, 1). Ce passage est extrêmement remarquable : les Apôtres avaient leurs heures fixées pour prier, « *l'heure de la prière* » : None était une de ces heures.
- Le Centurion Corneille, avant même d'être chrétien, priait à l'heure de None, et c'est alors qu'il reçut la visite de l'ange qui l'adressa à saint Pierre : « *J'étais à prier chez moi, à la neuvième heure* » (Act 10, 30).

La tradition de l'Eglise est constante sur ce point si important de la prière aux heures canoniques. Les exemples des saints sont uniformes dans tous les siècles ; et nous les voyons tous et toujours faire de la prière aux heures canoniques leur premier devoir. Et comme saint Pierre disait : « *Il n'est pas juste que nous délaissions la Parole de Dieu, pour servir aux tables* » (Act 6, 2), ne voulant pas sacrifier la prédication à un service extérieur de charité, combien moins aurait-il voulu sacrifier la prière, qu'il mettait avant la prédication et avant toutes choses, ainsi qu'il le témoigne dans ces mots déjà cités : « *Pour nous, nous serons assidus à la prière et au service de la Parole.* »

CHAPITRE VI : Seconde fonction du ministère, la prédication

La prédication de la parole de Dieu n'est pas une œuvre humaine. La science tant grande soit-elle, l'éloquence tant puissante soit-elle, ne sont point la prédication de la parole de Dieu. La science peut être utile, l'éloquence aussi, mais il y a

dans la prédication de la parole de Dieu plus que la science et mieux que l'éloquence.

Remarquons bien ce mot : la parole de Dieu. Pour parler cette parole, il faut l'avoir reçue : et s'il est vrai qu'on la reçoit de l'Eglise, il n'est pas moins vrai qu'elle devient parole de vie, grâce à l'Esprit de Dieu, infusé en tous dans la prière. La parole que nous avons à prêcher doit donc venir de Dieu, il faut de plus qu'elle soit annoncée par l'Esprit de Dieu. Les Apôtres n'ont prêché qu'à la Pentecôte pour la première fois : « *Ils furent remplis du Saint-Esprit et ils se mirent à parler* » (Act 2, 4).

Il y a donc une distance infinie entre notre enseignement et les enseignements humains. Les hommes annoncent la parole de l'homme, nous la parole de Dieu ; les hommes parlent avec leur esprit, nous avons l'Esprit de Dieu : les hommes veulent faire naître la science dans leurs auditeurs et nous la foi. Quelle différence ! Or, comme pour produire la science, il faut posséder la science ; de même pour engendrer la foi dans les âmes il faut soi-même être pénétré de la foi. La parole que nous annonçons doit être la parole même de la foi : « *La Parole de la foi* » (Ro 10, 8), « *La foi vient de ce que l'on entend* » (Ro 10, 17). Nous ne sommes donc pas des professeurs de religion : nous sommes les organes de Dieu pour faire pénétrer la foi dans les âmes : « *Comme si Dieu exhortait par nous* », dit encore saint Paul (2 Co 5, 20).

Il nous faut donc, non seulement demander à Dieu par la prière que notre soit vraiment sa parole, non seulement être remplis de l'Esprit de Dieu pour annoncer cette divine parole ; il nous faut, sachant bien que dans cette redoutable fonction nous faisons

une œuvre toute divine, il nous faut être humbles, priants, suppliant, dépouillés de nous-mêmes, et en quelque sorte de toute notre humanité, afin que notre œuvre soit vraiment l'œuvre de Dieu et qu'elle fasse naître la foi dans nos auditeurs. « *L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez* » (Jo 6, 29) ¹.

CHAPITRE VII : Troisième fonction du ministère, les sacrements

Après avoir prié et parlé, l'« *Homme de Dieu* » (1 Tim 6, 11), voyant la foi née dans l'âme de ses auditeurs et y opérant les œuvres nécessaires à la justification, l'homme de Dieu donnera les sacrements.

Les sacrements qui donnent tant de grâces, ne donnent pas les dispositions nécessaires pour les recevoir. Voilà un point capital dans la doctrine chrétienne : et cela montre combien se trompent ceux qui croient que tout est sauvé quand on a reçu les sacrements. Les sacrements sont des signes visibles de grâces invisibles ; et le prêtre qui administre les sacrements, tout en étant attentif au rite extérieur, doit intérieurement s'appliquer à demander la grâce intérieure : il doit entrer en action avec Dieu qui donne la grâce, avec Notre-Seigneur Jésus-Christ qui l'a méritée, et avec l'âme qui la reçoit.

Il n'y a rien dans la religion qui soit purement extérieur. Dieu est Esprit, et tout ce qui vient de lui, comme tout ce qui va à lui, doit être esprit. Nous sommes corps et âme : Notre-Seigneur est Dieu et homme ; les sacrements ont

¹ - Cf. 2 Co 4, 13 : « *Mais possédant ce même esprit de foi, selon ce qui est écrit : "J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé", nous aussi nous croyons, et c'est pourquoi nous parlons* ».

matière et forme : tout cela est en harmonie l'un avec l'autre. Ce serait troubler cette harmonie que d'oublier ou d'omettre dans notre Religion quelque une des choses que Dieu a voulu y être gardées.

L'homme qui oublierait son âme pour ne voir plus que son corps ; l'homme qui en Notre-Seigneur ne verrait plus que l'humanité, imitant pour ainsi dire les anciens Anthropomorphites ; le prêtre qui, dans les sacrements, ne verrait que le rite extérieur, seraient les uns et les autres en dehors de la Vérité. Or il n'y a que la Vérité qui sauve : « *La Vérité vous libérera* » (Jo 8, 32).

CHAPITRE VIII : Le ministère est un ministère intérieur

Encore qu'il y ait dans le ministère diverses fonctions extérieures, il est pourtant vrai de dire que, pris dans son ensemble, le ministère est une chose intérieure. En effet, demander la grâce, concourir à son établissement dans les âmes, l'y conserver et l'y faire grandir, n'est-ce point là l'essentiel, et à vrai dire le tout du ministère ? Et qui ne voit que toutes ces choses sont choses intérieures ?

Et puisqu'il en est ainsi, comme on n'en saurait douter, on peut voir de plus en plus clairement combien profonde est la parole du prince des Apôtres quand il dit : « *Pour nous, nous serons assidus à la prière et au service de la Parole* » (Act 6, 4). Il met avant tout la prière : parce que le ministère, qui agit sur les hommes, déploie son efficacité sur eux dans la mesure où le ministre est entré en société avec Dieu par la prière.

Dieu seul donne sans avoir reçu, parce qu'étant Dieu, il a en lui-même tous les biens : nous qui

ne sommes pas Dieu, nous ne pouvons donner qu'après avoir reçu. Et quand il s'agit des moyens de sanctifier les âmes, de qui pourrions-nous les recevoir si ce n'est de Dieu ; et comment Dieu nous les donnera-t-il avec leur pleine efficacité, si nous ne le prions, et avec humilité, et avec confiance, et avec persévérance ?

Combien admirables sont à ce point de vue nos Pères les anciens missionnaires bénédictins ! Ils arrivaient en pays idolâtre ; ils cherchaient un lieu solitaire, un

site inabordable ; là, ils se mettaient en prière, luttèrent avec les démons, les bêtes sauvages, se bâtissaient une hutte en bois, chantant les psaumes aux heures canoniques du jour et de la nuit... « *Pour nous, nous serons assidus à la prière et au service de la Parole.* » Quand ils avaient prié, souvent des années, des paysans, des bergers venaient les voir, leur demandaient qui ils étaient, ce qu'ils faisaient ; de là aux premières leçons du catéchisme, il n'y avait qu'un pas ; avec le temps, il y avait des caté-

chumènes... « *Pour nous, nous serons assidus à la prière et au service de la Parole.* » Puis une chrétienté surgissait : la persécution pouvait venir, elle était vaincue, et la foi triomphante était plantée dans les âmes. Tout ce bien découlait d'un principe intérieur : la prière, l'union à Dieu : dans cette union, dans ces communications incessantes, les saints recevaient de Dieu les grâces de lumière, de conversion pour les âmes ; et c'est ainsi que leur ministère était béni de Dieu.

LIVRE DEUXIEME : Comment le ministère peut être dénaturé

CHAPITRE I : Le ministère peut être dénaturé

Le ministère ecclésiastique est une création de Notre-Seigneur ; mais comme elle est confiée à des hommes, il se peut faire que, par suite de leur nature sujette à tant de défaillances, le ministère ne soit point par eux conservé dans la complète intégrité de sa nature.

Notre-Seigneur est Dieu et homme : et il s'est trouvé des hommes pour désunir en lui la divinité et l'humanité ; pour nier l'une ou l'autre ; et par suite pour détruire ce grand mystère, autant qu'il était en eux, et tarir le courant des grâces dont il est la source. Saint Jean dit que c'est là une œuvre de l'Antéchrist : « *Tout esprit qui ne confesse pas Jésus est Antéchrist* » (1 Jo 4, 3).

Témoignage de prêtre

« *Je reçois avec plaisir la Lettre à nos frères prêtres. C'est lumineux et nourrissant.*

« *Prêtre depuis un an, j'y découvre la nourriture dont le séminaire m'a privé. Je prie et lutte avec vous.* »

Si le mystère de l'Incarnation peut être ainsi désuni, désagrégé, et, quant à ses effets, anéanti, il ne faut pas nous étonner qu'il puisse en être de même du ministère, lequel est une conséquence et une imitation du mystère de la divine Incarnation.

CHAPITRE II : Comment le ministère peut être dénaturé

Le ministère consistant essentiellement dans trois choses : la prière, la prédication et les sacrements, il est évident que sa nature serait changée, altérée, anéantie, s'il arrivait qu'une de ces trois choses fût ou supprimée ou altérée. Qui ne voit, en effet, que l'œuvre du salut des hommes serait nécessairement arrêtée si la prière cessait, si la prédication devenait muette, si les sacrements n'étaient plus administrés ? Il en serait ainsi, non seulement si les trois choses disparaissaient à la fois, mais si l'une d'entre elles seulement venait à faire défaut.

Nous allons plus loin, et nous disons que, les trois parties essentielles du ministère subsistant

encore, le ministère serait sans fruit, si ces trois parties n'avaient la place voulue de Dieu, si l'ordre établi par Dieu n'était pas exactement conservé et observé. A qui donnera-t-on les sacrements, et à quoi bon les donnera-t-on, si la prédication n'a pas précédé pour faire naître dans les âmes la foi, principe des œuvres nécessaires au salut ? Et la prédication aura-t-elle à cette fin la puissance que Dieu veut lui donner, si elle n'a pas été précédée de la prière qui attire la grâce d'en haut et sur le prédicateur et sur l'auditeur ?

CHAPITRE III : Suite du précédent

Il y a dans le ministère le corps et l'âme. Que l'une ou l'autre des deux choses vienne à faire défaut, le ministère est dénaturé. Le corps du ministère est chose assez connue ; mais l'âme, l'esprit intérieur qui doit animer ce corps composé lui-même de choses saintes, et très saintes, l'âme du ministère est chose trop peu connue.

Il en est plusieurs qui croient avoir rempli le ministère quand ils ont accompli toutes les œu-

vres extérieures : mais la partie du ministère qui s'appelle la prière est souvent regardée comme étant l'œuvre de la personne du prêtre, tandis que c'est l'œuvre non de la personne, mais du ministère même, comme nous l'avons déjà remarqué. Ceci est très important. Qu'un prêtre se persuade qu'il pourra remplir son ministère en accomplissant vis-à-vis des fidèles tout ce qu'ils peuvent chrétiennement désirer de lui et lui demander ; et qu'après cela il dise : Si je ne suis pas un homme intérieur, un homme de prière, cela ne regarde que moi, et cela n'a des conséquences que pour moi ; il se trompe grandement, et cette erreur-là nous paraît être assez commune de nos jours.

Le ministère, dans ce cas, est un ministère sans âme, un ministère sans vie, et trop souvent un « *ministère de mort* » (2 Co 3, 7).

CHAPITRE IV : Comment le ministère est dénaturé quant à sa première partie, la prière

Nous venons de dire comment le prêtre manquerait à son ministère s'il regardait la prière comme une obligation non du ministère de l'Eglise, mais du chrétien qui est en lui. Le prêtre ne peut ni ne doit séparer en lui le chrétien du prêtre, ni le prêtre du chrétien. Encore qu'il soit vrai de dire qu'il est chrétien pour lui et prêtre pour les autres, il n'est pas moins vrai qu'en lui c'est le chrétien qui est prêtre. Les devoirs du chrétien et les devoirs du prêtre ne sont qu'une même chose, comme le chrétien et le prêtre ne sont en lui qu'une personne.

Ce serait donc se tromper grandement que de n'avoir pas de la prière l'idée que c'est là la plus grande, la plus importante, la plus indispensable des obliga-

tions du prêtre. Il la doit à Dieu, à l'Eglise, aux âmes, à lui-même : à Dieu dont il est la créature ; à l'Eglise dont il est le ministre ; aux âmes dont il est le serviteur ; à son âme dont il doit être après Dieu le sauveur.

Il la doit perpétuelle : « *Il faut prier toujours* » (Luc 18, 1). Selon la forme canonique, on en convient assez, parce que l'obligation formidable est là, et l'on sait que l'on ferait un péché mortel en manquant à une seule des heures de l'office divin. Mais qu'il faille dire les heures canoniques aux heures canoniques, voilà qui généralement n'est pas connu. Et cependant que signifient ces mots du bréviaire : « *A Matines, à Prime, à Tierce, à Sexte, à None, à Vêpres, à Complies* » ?

On dira : Oui, autrefois il en était ainsi. Assurément, mais pourquoi et comment s'en est-il fait qu'il n'en est plus ainsi ? On dit : C'est pour avoir du temps pour la méditation. Mais nos pères ne connaissaient-ils pas la méditation ? N'y donnaient-ils pas du temps ? Sommes-nous donc plus gens de méditation que nos pères ?

Hélas ! un fait est certain : nous méditons moins que nos pères, et nous avons une dose de paresse et d'immortification que certainement nos pères ne connaissaient pas.

Pour les heures du jour que nos pères avaient si sagement distancées de trois en trois heures pour nous rappeler sans cesse à l'adoration de la Sainte Trinité, aujourd'hui on les dit toutes d'une pièce ; et cela, dit-on, afin d'être plus libre. Plus libre ! Mais qu'est-ce que cette liberté qui s'affranchit de la ponctualité dans la prière ? Et à quoi sera employée cette liberté ? Ne sera-ce point à courir et à discourir ?

A jouer ou à rire ? Ah ! la liberté ! Nos pères en avaient une autre idée que nous ; eux qui se pâmaient d'admiration en présence de la définition qu'en donnait saint Augustin : « *La liberté, c'est la charité* » (De natura et gratia 1, 65). La charité ! Aimer Dieu et le prochain, aimer Dieu et le prêtre : aimer le prochain et travailler à son salut, c'était là la liberté selon nos pères. Il est donc vrai qu'aujourd'hui on entend autrement qu'eux la liberté, et autrement le devoir de la prière.

La prière canonique ne se fait presque plus nulle part aux heures canoniques. N'est-ce pas une des causes pour lesquelles le ministère fructifie si peu, et cela à peu près partout ? Et si le ministère est ainsi impuissant à sauver ce pour le salut de quoi il a été institué, ne faut-il pas convenir que, n'atteignant pas sa fin, il doit être considéré comme une institution malheureusement viciée, disons le mot, dénaturée ?

CHAPITRE V : Comment le ministère est dénaturé quant à sa seconde partie, la prédication

Il y a plus d'une manière de dénaturer le ministère en ce qui est de la prédication de la parole de Dieu.

Et tout d'abord on dénature le ministère en ne prêchant pas du tout et en méritant le nom que le Saint-Esprit a donné jadis à des pasteurs trop négligents et qu'il appelait : « *Des chiens muets, incapables d'aboyer* » (Is 66, 10). Le Seigneur appelait de ce nom les sentinelles d'Israël, hommes aveugles et ignorants, chiens ne sachant pas aboyer, hommes dont les yeux n'étaient ouverts qu'à la vanité, hommes toujours endormis et n'aimant que leurs rêves : « *Ses guetteurs sont tous*

aveugles, ils ne savent rien : tous sont des chiens muets, incapables d'aboyer, ils rêvassent, couchés, ils aiment à somnoler » (Ibid.). A ces mots du Saint-Esprit, il n'y a rien à ajouter.

Ensuite, on dénature le ministère en prêchant comme parole de Dieu, ce qui n'est pas parole de Dieu. Voici ce que dit le Seigneur à Jérémie : *« C'est le mensonge que les prophètes prophétisent en mon nom ; je ne les ai pas envoyés, je ne leur ai pas donné d'ordre, je ne leur ai point parlé. Vision mensongère, divination de néant, tromperie de leur cœur, voilà ce qu'ils vous prophétisent »* (Jer 14, 14).

Enfin, même en prêchant la parole de Dieu, on pourrait lui faire subir certaines altérations que l'Apôtre saint Paul avait devant les yeux quand il appelait certains prédicateurs des corrupteurs, des falsificateurs, des frelateurs de la parole de Dieu : *« Falsifiant la parole de Dieu »* (2 Co 2, 17). Expliquant ces mots de l'Apôtre, Estius dit : *« Ils altèrent la parole de Dieu, ils l'emploient avec fourberie, ceux qui ne la transmettent pas telle qu'elle a été reçue, intacte, pure, sans mélange. Mais ils la corrompent et la dénaturent en y mêlant la science profane ou l'enseignement judaïque. Ou bien simplement, en transmettant la parole de Dieu, ils ne cherchent pas la gloire de Dieu, mais poursuivent leurs propres avantages. Et tandis qu'ils cherchent à les obtenir des hommes, ils veulent leur plaire, et pour leur plaire, ils accommodent la parole de Dieu à leurs passions »* (Estius in II Cor. IV, 2).

Pour terminer ce chapitre, disons que la parole de Dieu doit être prêchée avec l'Esprit de Dieu ; et l'Esprit de Dieu ne sera pas avec nous, si nous ne sommes pas des hommes de prière. Et ceci fait

voir encore une fois comment le ministère tout entier est en dépendance de la prière que saint Pierre a mise avant tout : *« Pour nous, nous serons assidus à la prière et au service de la Parole »* (Act 6, 4).

CHAPITRE VI : Comment le ministère peut être dénaturé dans l'administration des sacrements

Nous avons dit quel est le rôle des sacrements dans l'économie de la religion et, par suite, dans le ministère ecclésiastique. Les sacrements ne donnant pas les dispositions nécessaires pour les recevoir, il est évident que le ministère serait dénaturé si celui qui donne les sacrements n'avait pas toute la sollicitude nécessaire pour faire naître ces dispositions, toute l'attention indispensable pour les reconnaître là où elles sont, et toute la fermeté requise pour ne pas donner les sacrements là où ne sont pas les dispositions requises par Dieu lui-même.

Combien facilement on s'imagine aujourd'hui qu'on a les dispositions à un sacrement, dès qu'on a la volonté de le recevoir, la bonté de vouloir bien l'accepter ! Je ne sais pas si cette maxime est dans un bien grand nombre d'esprit ; mais il est certain que là où elle est, le ministère est tout à fait en dehors des conditions requises pour qu'il puisse porter ses fruits.

CHAPITRE VII : Ce que peut être le ministère quand il est dénaturé

Le ministère peut manquer son but par une multitude de causes diverses, comme nous l'avons montré par ce qui précède ; et alors que peut-il être sinon routine, ou empirisme, ou une sorte

d'industrialisme ? Nous nous expliquons.

La routine est une sorte de ministère ecclésiastique qui consiste à répondre à ce qui est demandé et à faire ce qui se présente. On fait ce qui doit se faire, en vertu d'un certain ordre matériel, d'une bonne accoutumance, d'une habitude qui en soi ne mérite pas de blâme. A un pareil ministère, il ne manque guère que ce qui manque à un cadavre, l'âme, l'esprit.

L'empirisme... Hélas ! quel mot, en une pareille matière ! Le mot, malheureusement, rappelle ces hommes qui, avec un seul remède, se font forts de guérir tous les maux : on les appelle des charlatans. Quand dans le ministère on suit une méthode analogue à celle de ces gens-là, on y met du bon vouloir (nous ne disons pas de la bonne volonté dans le sens théologique du mot) : on veut le bien, on se donne du mouvement pour le bien ; mais ce mouvement est fait d'une volonté peu ou mal éclairée. On peut faire de grands pas, espérant qu'on se trouvera à la fin dans la bonne voie ; mais on ne sait pas clairement ce que c'est que la bonne voie, et les conditions requises pour y marcher en sûreté.

Nous appelons industrialisme une façon de ministère ecclésiastique où l'on fait une assez grande dépense d'esprit : on invente mille moyens, on met en jeu mille ressorts, on emploie mille et mille industries ; le mal, c'est que dans tout l'esprit qu'on y met, il manque l'Esprit de Dieu.

CHAPITRE VIII : Les suites du ministère ainsi dénaturé

Quand le ministère est ainsi dénaturé, le prêtre qui ne réussit pas à convertir les âmes, est por-

té à s'en prendre plutôt au ministère qu'à lui-même. Loin de se dire : Je ne suis pas un homme de prière ; je ne traite pas la parole de Dieu comme étant de Dieu ; je ne veille pas à ce que les sacrements qui sont sains soient reçus saintement : il se dira bien plus facilement que les moyens à nous confiés sont impuissants, et que, par suite, nous ne pouvons rien et qu'il n'y a rien à faire.

Par suite le prêtre pourra tomber dans une sorte d'engourdisse-

ment spirituel qui ne lui permettra plus de voir ni le mal qui est sous ses yeux, ni le bien qui est à faire, ni les moyens à prendre pour rendre son ministère utile et au prochain, et à lui-même. Si le mal va grandissant, il pourra surgir dans l'esprit du prêtre des doutes sur l'œuvre de Notre-Seigneur créant le ministère ; et le ministère devenu impuissant entre ses mains, pourra bien être considéré par lui comme un ministère impuissant, par le fait de Notre-Seigneur lui-même. Encore un pas, le prêtre d'abord dé-

couragé, puis hésitant dans la foi tombera dans la désespérance, pourra perdre la foi, et tomber dans des fautes qui n'ont plus de nom, quand elles sont le fait d'un prêtre. « *Non pas des péchés, mais des monstruosités* », dit Tertullien.

Nous disons qu'en tous ces degrés, il y a une logique, sans fatalité bien entendu : qu'une telle chute est possible : Dieu veuille l'écarter du prêtre !

LIVRE TROISIEME : *Le terrain du ministère*

CHAPITRE I : D'où vient la nécessité d'un ministère ecclésiastique

L'autorité ecclésiastique comme l'autorité civile, et, par suite, toute l'économie du saint ministère n'ont pas d'autre raison que la chute originelle. Si Adam ne fut point tombé, l'humanité fidèle à Dieu aurait joui d'une félicité si grande qu'elle n'aurait eu au-dessus d'elle que la félicité de la vie éternelle. L'homme soumis à Dieu aurait puisé directement en lui la vie de la grâce : il n'aurait pas eu besoin d'un guide pour trouver Dieu, et avec sa sainte et divine grâce il aurait pu aller à lui sans trébucher et sans défaillir.

Mais l'humanité n'en est plus là ; le péché est entré dans le monde et il a changé d'une manière étonnante toutes nos conditions d'ici-bas. Pour nous défendre contre les méchants, Dieu a voulu qu'il y eût dans la société l'autorité des rois : pour nous ramener au bien et à la vie éternelle, Dieu a voulu qu'il y ait une autorité ecclésiastique, un ministère ecclésiastique. Dieu a voulu que ses grâces arrivent aux hommes par des moyens propor-

tionnés aux besoins des hommes tombés.

Oubliant ce qu'il devait à Dieu, Adam avait trouvé bon d'obéir à Eve, comme Eve avait trouvé bon d'obéir à Satan ; et Dieu, voulant que le remède répondit à la nature de la faute, trouva bon de son côté que l'homme soit soumis à l'homme, soumis aux sacrements, soumis à une miette de pain, à une goutte d'eau. C'est-à-dire que Dieu humilia sa créature orgueilleuse : notre ministère a là sa raison d'être ; pour être les ministres du salut des hommes, nous sommes les ministres de l'humiliation des hommes. Combien ces vues doivent nous humilier si nous avons des yeux pour voir et la profondeur de la chute et la nature vraie des remèdes dont nous sommes les ministres, et par suite, la nature vraie de notre ministère !

Ah ! nous n'avons pas de quoi nous glorifier de l'autorité que Dieu nous a donnée, puisque cette autorité elle-même est une preuve toujours parlante, un témoignage toujours irrécusable de la chute de l'humanité, de notre chute à nous en elle et avec elle. Tombés que nous sommes, nous avons la double obligation de

nous relever nous-mêmes et de travailler à relever les autres. La première de ces obligations est bien au-dessus des forces de l'homme ; que dirons-nous donc et que ferons-nous donc, nous qui avec cette obligation avons encore à répondre à la seconde ?

Nous sommes tombés, et c'est là, dans la condition actuelle de l'humanité, la raison du ministère ecclésiastique.

CHAPITRE II : Nature du mal présent

Le mal présent c'est purement et simplement le péché originel et ses suites. De quelque nom qu'on l'appelle, le mal présent n'est et ne peut être autre chose. Le péché est entré dans le monde par Adam, le péché d'Adam est devenu le péché du genre humain tout entier : et c'est de cette source unique, mais très féconde, trop féconde, que sont venus tous les malheurs des âmes. Le péché originel, là même où il a été effacé par le baptême, a laissé après lui la triple concupiscence, l'orgueil, l'avarice, la volupté.

Notre plus grand malheur, c'est que ces malheureuses concupiscences ont presque partout repris le dessus dans les baptisés ; et el-

les y règnent si puissamment que le baptême, la confirmation et la communion semblent avoir perdu leur action sur les âmes d'aujourd'hui. Trop de chrétiens hélas ! ne semblent baptisés que pour devenir apostats ; beaucoup ne semblent confirmés que pour renoncer au Saint-Esprit plutôt que pour le recevoir ; n'en est-il pas qui ne participent à l'Eucharistie, que pour fouler aux pieds bien authentiquement le Fils de Dieu ? Ainsi les remèdes qui devaient sauver se tournent en poison qui donne la mort : les sacrements, qui sont les canaux de la grâce, deviennent trop souvent les sceaux du péché.

En trop de lieux, l'état général des âmes c'est l'apostasie, mais une apostasie souvent plus stupide que calculée : on vit en dehors de Dieu, de Notre-Seigneur, du Saint-Esprit, en dehors de tout ce qui est surnaturel. Et avec cela l'on est baptisé. Quel outrage à la divine grâce ! quel outrage au Saint-Esprit ! quelle ingratitude envers Dieu, envers l'adorable personne du Sauveur, envers le Saint-Esprit !

CHAPITRE III : Comment s'engendre le mal présent

La source du mal, nous l'avons dit, c'est le péché originel. Or cette source est très secrète, et par suite du secret qui l'enveloppe, elle n'en a que plus de facilité de répandre ses poisons. Le péché originel est peu connu, et souvent mal connu. Comme il a jeté les âmes dans l'ignorance, il semble avoir tenu à cacher sa propre malice.

Elle consiste essentiellement en deux choses : la perte de la justice originelle, et la détérioration de la nature : mais aujourd'hui, encore que l'on admette la perte de la justice originelle, on voudrait bien ne pas reconnaître que

la nature ait été détériorée. Cette connaissance ainsi tronquée du péché originel laisse un champ libre à une foule d'erreurs, et, en tout cas, elle est absolument impuissante à rien sauver, suivant la maxime bien connue : « *Le bien naît d'une cause à laquelle rien ne fait défaut ; le mal vient de n'importe quel manque* ».

De ce que l'on ne sait plus, de ce que l'on ne veut plus reconnaître la détérioration de la nature par le péché originel, il s'en suit des conséquences on ne peut plus funestes. La nature devient fière d'elle-même, malgré la parole si solennelle de l'Apôtre : « *Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Et si tu l'as reçu, pourquoi te vanter comme si tu ne l'avais pas reçu ?* » (1 Co 4, 7). S'étant aveuglée sur son propre mal, la nature est portée à abuser de son propre bien. Elle en abuse en s'en faisant une arme contre Dieu, et par là elle se fait elle-même des blessures nouvelles. Elle possède la raison, la liberté et les sens, elle abuse de tout. Son insolente révolte contre Dieu l'a constituée dans le naturalisme ; et par une suite de conséquences inévitables, sa raison est tombée dans le rationalisme, sa liberté dans le libéralisme et ses sens dans le sensualisme. Après toutes ces conquêtes épouvantables dans le mal, la nature non encore satisfaite, s'est tournée même contre le Sauveur. Elle a nié sa divinité, elle a nié son humanité ; elle a nié sa grâce ; elle a nié son Eglise, elle a nié tout : puis s'est dit, comme la Babylone d'autrefois : « *Moi, et rien que moi* » (Is 47, 8).

Le mal n'a pas été aussi grand dans toutes les âmes ; mais dans les croyants eux-mêmes les vérités ont été singulièrement diminuées. Il y a pour eux un naturalisme adouci, qui ne tient pas beaucoup à être érigé en dogme,

mais qui se contente parfaitement d'être accepté comme doctrine pratique. Il y a un rationalisme mitigé qui ne condamne pas la foi, mais qui se réserve souvent le droit de la juger ; il y a aussi un libéralisme catholique ; et si jamais on n'a osé encore prononcer le mot d'un sensualisme catholique, on est bien obligé de convenir que le sensualisme a envahi bien des âmes catholiques chez lesquelles la vie sensuelle a étouffé jusqu'à la connaissance de la mortification chrétienne, sans laquelle cependant, au témoignage de l'Apôtre, il n'y a pas de vie devant Dieu : « *Car si vous vivez selon la chair, vous devez mourir ; mais si par l'esprit vous faites mourir les actes du corps, vous vivrez* » (Ro 8, 13).

Il faut noter ici un point capital sur lequel le rationalisme a singulièrement faussé les idées même des bons. Si l'on étudie les auteurs qui ont traité de la grâce jusqu'au XV^e ou XVI^e siècle et qu'on leur compare les auteurs du temps présent, on peut remarquer entre eux une différence considérable. Là on reconnaît dans toute sa puissance la grâce médicinale du Rédempteur, on reconnaît sa gratuité, son efficacité. Aujourd'hui, l'efficacité de la grâce est le plus souvent attribuée à la volonté de la créature ; autrefois on la regardait comme un don de la grâce elle-même. Nous posons en fait que les hommes, même chrétiens, de nos jours ne sont pas en état de lire le traité de saint Bernard *De la grâce et de la liberté* sans être ébahis, peut-être même scandalisés. L'abbé Rohrbacher n'a-t-il pas écrit que saint Bernard n'avait pas su faire la distinction de la nature et de la grâce ? Vous, pygmée du XIX^e siècle, vous avez écrit cela au sujet de saint Bernard ; vous l'avez

écrit même au sujet de saint Augustin !

Les petits hommes du temps présent n'ayant pas de la grâce les sentiments des anciens, il s'en est suivi que l'on a pas cru avoir tant besoin de prier pour demander, obtenir et conserver la grâce. Qu'est-ce que la prière aujourd'hui ? Où sont les âmes qui prient ? N'est-il pas vrai que la plupart des chrétiens qui prient encore, font consister la prière dans la récitation des formules ? Qu'ils sont loin du christianisme de Notre-Seigneur et de ses Apôtres, lequel est esprit et vie !

CHAPITRE IV : Comment peut être guéri le mal présent

Notre-Seigneur est l'unique Sauveur des hommes, ce n'est donc point en dehors de lui que l'on saurait trouver remède aux maux dont nous souffrons : « *Et le salut est en aucun autre, car il n'est pas sous le ciel d'autre Nom donné chez les hommes par lequel nous devons être sauvés* » (Act 4, 12). Si donc la nature est malade de ce mal appelé le naturalisme, elle doit pour être guérie se soumettre à Jésus ; sinon elle gardera son mal, et son mal la perdra sans retour et pour toujours.

Et il faut remarquer que la soumission nécessaire pour la guérison est une soumission complète, totale, cordiale : il faut s'abandonner au médecin céleste pour recevoir toute la vertu de ses divins remèdes : toute réserve dans la soumission non seulement compromet la guérison, mais souvent la rend impossible : « *Je veux être baptisé, disait l'eunuque de la reine d'Ethiopie. Oui, lui dit saint Philippe, si tu crois de tout ton cœur, "Si tu crois de tout ton cœur, c'est possible"* » (Act 8, 37). Le salut est à cette condition.

La raison a son mal qui est le rationalisme. Elle aussi pour guérir a besoin de se soumettre, de se soumettre à la foi. Quoi de plus juste ! La raison créée se doit tout entière à la raison incréée, la raison humaine à la raison divine. Si la raison humaine croit se grandir en affectant l'indépendance, elle se trompe, absolument comme le prodigue quittant la maison de son père. Que trouva-t-il quand il fut loin de son père ? L'indigence et la honte. La raison qui s'écarte de la foi n'a rien autre chose à espérer. Son salut est dans ce mot du prodigue : « *Je vais partir, j'irais trouver mon père* » (Luc 15, 18).

Et il faut noter ici une illusion grandement funeste dans laquelle sont tombés bien des hommes d'ailleurs recommandables. Comme il est nécessaire que la raison humaine marche avec la foi, ces hommes ont cru bien faire en abaissant la foi devant la raison : en atténuant les divines exigences de la foi, en diminuant ses droits imprescriptibles, afin, disaient-ils, de la rendre plus facilement acceptable. Mais pourquoi vouloir faire pour les âmes ce que ne voudraient pas faire pour les corps les médecins dignes de ce nom ? Ils savent la dose nécessaire pour qu'un médicament puisse guérir ; iront-ils n'en donner qu'une dose affaiblie, sous prétexte qu'elle sera plus facile à prendre ? Ils savent bien qu'à ce prix il n'y aurait pas de guérison, et ils ne le feront pas. Médecins des âmes, pourquoi serions-nous moins habiles que les médecins du corps ? « *Les fils de ce monde-ci sont plus prudents que les fils de la lumière envers ceux de leur génération* » (Luc 16, 8).

La liberté a son mal qui est le libéralisme. La liberté est une très belle et très digne faculté de l'âme ; le libéralisme est un état

faux et forcé de cette liberté. Car la liberté nous est donnée pour le bien et pour le mérite, et le libéralisme est l'état d'une liberté qui se plaît en dehors du bien et du mérite. Comme le rationalisme est un abus de la raison, le libéralisme est un abus de la liberté : abus qui consiste à faire de la liberté même la règle de la liberté. Mais Dieu est à lui-même sa règle, et toute créature qui veut imiter Dieu en cela ne fait qu'imiter Satan, le premier des révoltés. La raison a sa règle dans la raison de Dieu qui est la foi, et la liberté a sa règle dans la volonté de Dieu qui est la charité.

La charité éclaire, dirige, contient, soutient, fortifie la liberté et lui fait faire des progrès merveilleux : car plus l'homme avance dans le bien et dans le mérite, plus il est libre. Écoutons la grande voix de l'Église : « *Nous vous en prions Seigneur, comblez votre peuple de vos dons célestes, si bien qu'il mérite la liberté parfaite et progresse vers la vie éternelle* » (oraison du lundi de Pâques). Ceci nous amène à citer encore, à mieux comprendre, et admirer davantage le mot sublime de saint Augustin : « *La liberté est charité* » (De natura et gratia, 1, 65).

En allant plus loin dans l'étude du mal présent, nous trouvons le sensualisme, l'amour du bien-être matériel, l'amour de la satisfaction des sens ; le mouvement d'Eve vers le fruit qui lui paraissait beau à voir et bon à manger. Le remède à ce mal si commun, si profondément enraciné dans la nature, c'est la pénitence. Faites pénitence, disait Notre-Seigneur, c'était le premier mot de ses prédications ; et la pénitence est si nécessaire, qu'il dit un jour : « *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous pareillement* » (Luc 13, 3). Le mot de pénitence est devenu un mot peu agréable à

entendre ; il y a une sorte de pudeur d'un nouveau genre à le prononcer. On est allé loin d'en cette voie, et nous avons entendu une espèce de saint homme nous débiter gravement cette maxime : « Le jeûne n'est plus dans l'esprit de l'Eglise ; aujourd'hui c'est l'oraison, c'est l'oraison ». Oui, sous prétexte de spiritualité, on est venu à effacer une bonne partie de l'Evangile : si quelque chose y a gagné, que l'on nous dise si ce n'est pas le sensualisme ?

CHAPITRE V : L'état vrai des âmes

L'humanité a passé par trois états successifs, le premier depuis la chute jusqu'à Moïse qu'on appelle l'état de la loi de nature ; le second depuis Moïse jusqu'à Notre-Seigneur, c'est l'état de la loi écrite ; le troisième depuis Notre-Seigneur jusqu'à nous, c'est l'état de la loi de grâce, et il durera jusqu'à la fin des temps. Saint Augustin résume tout l'état du monde, dans ces époques successives, en trois mots : « Avant la loi, sous la loi, sous la grâce ».

Allant plus loin, le saint Docteur remarque que ces états divers de l'humanité se trouvent assez volontiers dans les âmes qui, elles aussi, peuvent se trouver avant la loi, ou sous la loi ou sous la grâce.

- Une âme est avant la loi, quand elle demeure dans l'ignorance, soit parce que l'instruction ne lui a pas été donnée, soit parce qu'elle l'a négligée, n'en connaissant pas le prix.
- Une âme est sous la loi, quand elle a la connaissance du bien à faire, du mal à éviter ; mais soit qu'elle n'ait pas encore reçu la foi, soit qu'elle ait négligé de vivre selon la foi,

elle demeure dans le péché, mais elle sait qu'il est le péché.

- Une âme est sous la grâce quand, avec la connaissance, elle a reçu le don de la foi et la grâce de vivre selon cette foi qui opère par la charité : « *La foi qui agit par amour* » (Ga 5, 6). Dans cet état heureux, l'âme marche en paix dans la voie des saints commandements : elle aime les lois de Dieu et Dieu par-dessus tout, elle est libre dans le bien qu'elle aime et elle avance avec confiance vers la confiance que Dieu lui promet.

Il faut savoir faire ce discernement dans les âmes, afin de proportionner les instructions à leurs besoins et de ne pas exiger d'elles ce qui dépasserait leurs forces. Ainsi une âme qui en est encore avant la loi a beaucoup plus besoin de recevoir qu'elle n'est apte à donner : chez elle la bonne volonté consiste à recevoir la lumière à mesure qu'elle lui est apportée, et il ne faut pas lui demander plus, c'est tout ce qui est possible. Une âme qui est sous la loi a besoin d'être éclairée sur la nature de la foi, les mystères de l'Incarnation, de la Rédemption, la grâce médicinale du Sauveur, la nature de la charité ; elle a besoin d'être portée à la prière, surtout au désir d'une grâce plus grande et plus abondante. Une âme qui est sous la grâce demande à être bien instruite de la nature de la grâce, de sa gratuité, de sa nécessité, de ses opérations merveilleuses, afin que se livrant à elle avec amour elle marche dans la voie de toutes les bonnes œuvres. Cette âme a besoin aussi d'être instruite et affermie dans l'humilité afin de ne pas s'exposer à la chute : « *Que celui qui se croit debout, prenne garde de tomber* » (1 Co 10, 12), « *Toi, c'est par la foi que tu tiens ; ne fais pas le fier, crains plutôt* » (Ro 11, 20).

Il faut donc nécessairement que l'instruction soit proportionnée à l'état de l'âme, et que de son côté l'action réponde à l'instruction : le malheur serait grand si l'on demandait d'une âme plus qu'elle ne peut devant Dieu : par exemple si l'on voulait amener à la communion une âme qui n'est pas même encore sous la loi, une âme qui peut-être est encore avant la loi, dans une ignorance déplorable. Ce que l'on a fait, ce que l'on fait encore de mal, en agissant ainsi, est incalculable et d'autant plus déplorable que l'on a usé pour ces âmes les moyens des sacrements, des sacrements qui ont été reçus sans connaissance, sans préparation, sans fruit, cela est évident, sans goût pour y revenir : de manière que les sacrements ainsi reçus sont souvent les derniers sacrements.

CHAPITRE VI : Encore l'état vrai des âmes

En France le ministère s'exerce exclusivement vis-à-vis d'hommes baptisés¹. Pour cela seul, on pourrait se faire croire qu'il faut les considérer comme étant sous la grâce ou tout au moins sous la loi ; mais si l'on en jugeait ainsi, on se tromperait lourdement. Car il y a une infinité d'âmes qui ont perdu la grâce, qui ont perdu souvent même la foi, et auxquelles on ferait vraiment un tort considérable en les traitant comme des fidèles, et en cherchant à les amener aux pratiques religieuses avant d'avoir fait naître ou renaître en elle la foi. On pourrait leur faire croire que la religion est une affaire de formes et de cérémonies, et par là on les jetterait dans un état pire que le premier.

Le père Faber disait que les Anglais devaient être traités avec tous les ménagements que les

¹ Ces mots ont été écrits en 1870.

Pères employaient autrefois vis-à-vis des païens. Cependant, ces Anglais sont baptisés ; et quoique protestants ils sont souvent plus religieux que beaucoup de nos catholiques français. Nous demanderions volontiers pour ceux-ci, ce que le père Faber demandait pour ses compatriotes. Oui, on leur rendrait un grand service en leur enseignant la foi, et en la leur enseignant de telle manière qu'ils ne soient jamais exposés à croire que Dieu se paiera en formalités, et que la religion est une affaire de cérémonie. Cela soit dit pour les âmes qui sont dévoyées.

Il y en a d'autres. Celles qui servent Dieu n'ont pas toujours les secours spirituels dont elles ont besoin. Il leur faudrait des lumières, il leur faudrait être aidées dans le discernement de leurs voies, dans les opérations de Dieu en elles. Faute de secours, combien d'âmes s'abîment par exemple dans les scrupules, combien perdent courage dans les difficultés, combien languissent faute d'une instruction basée sur la foi, et qui pourraient dire comme le paralytique de l'Evangile : « *Je n'ai personne* » (Jo 5, 7).

Les prêtres s'imaginent trop facilement qu'ils en sauront toujours assez pour confesser des paysans. Ils se trompent : les âmes des paysans valent les âmes des citadins, et il ne faut pas moins de discernement pour aider une âme dans un village que dans une grande ville. Une âme est une âme partout, les besoins des âmes sont grands partout, et le Saint-Esprit n'opère pas moins dans les plus humbles localités que dans les plus grandes villes. Nous avons été maintes fois à même de constater cette détresse, dont souffrent les âmes, manquant de secours, de lumières, de direction sûre.

Il en est qui croient remédier à tout en prenant sur les âmes le ton de l'autorité : Faites cela, je vous le commande : obéissez... Ces moyens-là ne sont pas et ne font pas la lumière. L'autocratie du prêtre n'est pas de mise là où le Saint-Esprit veut avoir la parole. A part le cas, assez rare d'ailleurs, d'un scrupule venant de timidité, l'autorité n'est pas un moyen salutaire de direction. « *Ce n'est pas que nous régénitions votre foi* » (2 Co 1, 24). Le moyen vrai consiste dans le soin d'éclairer la voie, d'instruire solidement sur la foi, sur les opérations de l'Esprit de Dieu, de l'esprit propre, et quelquefois même de l'esprit méchant.

CHAPITRE VII : Adorer en esprit et en vérité

Nous l'avons dit : il y a un immense péril à faire consister la religion dans les observances et les actes extérieurs. Si elle était concentrée là, la religion chez les chrétiens différerait peu de l'ancien paganisme ; car elle deviendrait un exercice corporel, plutôt que le fait de l'âme. Notre-Seigneur, ayant enseigné aux hommes que Dieu est esprit, veut qu'il soit adoré par l'esprit, ou en esprit ; et il appelle cela adorer Dieu en vérité. Si donc le culte que nous rendons à Dieu ne lui était pas rendu en esprit ou par l'esprit, il ne lui serait pas non plus rendu en vérité.

Considéré à ce point de vue, le mal actuel est très grand, et il est chez nos chrétiens le fruit malheureux d'une malheureuse ignorance. Nos chrétiens ne connaissent pas, ou du moins pas assez trois choses qui constituent le culte de Dieu par l'esprit, à savoir la foi, la grâce de Dieu, le grand commandement.

Ils ne connaissent pas la foi, nous ne disons pas l'objet de la foi ; ils ont encore quelque con-

naissance des vérités qu'il faut croire ; mais ce qu'ils n'aperçoivent pas, c'est le don même de la foi, don gratuit de Dieu par lequel notre esprit adhérant à la vérité de Dieu est mis dans la voie de la vie surnaturelle. Il y a immensément à faire pour rétablir la foi, la foi complète, lumineuse, chez les chrétiens du temps présent.

Ils ne connaissent pas non plus la grâce de Dieu : ce mot est bien vague pour eux, et ne leur dit rien de précis. Ils ont besoin d'apprendre la nature de la grâce, sa gratuité (ils s'imaginent souvent que si Dieu ne la donnait pas indifféremment à tous, il ne serait pas juste) ; et nous avons été à même de reconnaître que de grands docteurs en Israël avaient besoin, eux aussi, d'apprendre ce que c'est que la grâce de Dieu : et si les maîtres en sont là, où en sont les disciples ?

Les chrétiens du temps présent ont encore un très pressant besoin d'apprendre le grand commandement d'aimer Dieu. Comme aujourd'hui on croit remplacer la foi par le sentiment religieux (souvent là où nos docteurs devraient dire la foi, ils disent ou écrivent le sentiment religieux), quoiqu'il y ait de l'un à l'autre une distance incommensurable, le sentiment religieux étant une disposition naturelle, et la foi un don surnaturel ; on a cru trouver aussi un moyen de suppléer à l'amour de Dieu : on croit pouvoir le remplacer par une certaine sensibilité ou sensiblerie pieuse, qui nous ferait croire que vraiment nous avons encore quelque chose pour le bon Dieu. Il y a loin de cette disposition à l'amour de Dieu comme Dieu l'entend, amour qui retire toutes nos affections des choses d'en bas et les porte intégralement vers Dieu, amour qui délivre l'âme des trois concupiscences, amour qui règle la vie entière et

toute entière l'ordonne en la seule vue de plaire à Dieu. Oh !

LIVRE QUATRIÈME : Des vertus nécessaires à l'exercice du ministère

CHAPITRE I : La grandeur du ministère est la mesure des vertus qu'il requiert

Le ministère est une œuvre divine : « *L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez* » (Jo 6, 29). Saint Paul l'appelle « *l'œuvre du Seigneur* » (1 Co 16, 10). En effet Dieu est le premier auteur du salut des hommes : le premier il l'a voulu, le premier il en a posé les conditions, institué les moyens, le premier il y a travaillé en Jésus-Christ Notre-Seigneur : « *C'est Dieu qui dans le Christ se réconciliait le monde* » (2 Co 5, 19).

Si Dieu a appelé des hommes à être ses coopérateurs dans l'œuvre du salut des hommes, il n'en reste pas moins le principal agent dans l'exécution de l'œuvre divine : « *Il a mis en nous la parole de la réconciliation ; nous sommes donc en ambassade pour le Christ, comme si exhortait par nous* » (2 Co 19, 20). Il suit de là que le prêtre est vraiment l'ambassadeur, le chargé d'affaires, le ministre de Dieu, et comme dit saint Paul « *l'homme de Dieu* » (1 Tim 5, 11).

De là saint Paul tire cette conséquence, que l'homme de Dieu doit être parfait : « *Que l'homme de Dieu soit accompli* » (2 Tim 3, 17). Cette perfection doit rendre l'homme de Dieu préparé, disposé, nous dirions presque équipé pour toute bonne œuvre : « *Que l'homme de Dieu soit accompli, équipé pour toute œuvre bonne* » (Ibid.). En d'autres termes, l'homme de Dieu, devenu à sa manière l'homme-Dieu par les pouvoirs divins qu'il exerce, doit être orné de toutes les vertus. Il doit être parfait comme le Père céleste est parfait (Math 5, 48).

qu'il y a à faire pour enseigner

Ainsi nous avons grandement à travailler avant de pouvoir dire comme saint Paul : « *Il nous a rendus capables d'être serviteurs d'une nouvelle Alliance* » (2 Co 3, 6).

Parmi toutes les vertus nécessaires au prêtre, au ministre du salut des âmes, au pasteur, saint Grégoire le Grand en requiert principalement dix : il en a parlé admirablement en la seconde partie de son Pastoral : qu'il veuille bien nous pardonner, si après lui nous écrivons quelque chose de ces belles vertus qu'il avait et que nous n'avons pas.

CHAPITRE II : La Chasteté

Dieu est saint, la sainteté même ; et à cause de cela il demande que ses ministres soient saints. Le caractère propre de la sainteté du prêtre, c'est la chasteté. L'Evêque ordonnant les diacres, leur dit : « *Soyez affranchis des désirs charnels et des concupiscences terrestres qui militent contre l'âme ; soyez sans souillure et sans tache, purs et chastes, comme il convient aux ministres du Christ et aux dispensateurs des mystères de Dieu* » (Pont. Rom.) Si un pareil mystère d'assomption doit s'accomplir dans le diacre, il doit grandir encore dans le prêtre. L'homme de Dieu ne saurait être homme de chair, car Dieu est tout esprit.

Que le prêtre se considère vis-à-vis de Dieu, vis-à-vis de Notre-Seigneur, il verra qu'il doit à Dieu, à Notre-Seigneur, l'hommage de la chasteté la plus parfaite ; qu'il se considère vis-à-vis des fidèles, il leur doit à tous d'être chaste toujours, afin que toujours il soit pour eux l'homme de Dieu, prêt à leur donner les

aux chrétiens la foi, la grâce et l'amour de Dieu !

sacrements, prêt à travailler à guérir les plaies des âmes. La chasteté du prêtre doit être une chasteté excellente ; autrement il serait en retard vis-à-vis de Dieu pour la célébration quotidienne du sacrifice et la communion quotidienne ; en retard vis-à-vis des fidèles pour lesquels il ne sera jamais un médecin capable, s'il devenait un homme coupable.

La pureté du prêtre exige de lui une vie sérieuse, régulière, mortifiée, étrangère aux dissipations mondaines, une vie de prière, de retraite, d'études. C'est à ce prix que le prêtre sera l'homme de Dieu, et se maintiendra en haut, dans cet état d'assomption que l'Evêque lui a souhaité en le faisant diacre : de là, il pourra entendre la voix de Dieu dans la prière ; de là, il pourra voir à l'aise et de haut l'état des âmes sur la terre : il pourra travailler à les guérir sans s'exposer à contracter lui-même du mal.

En somme, la chasteté est une vertu si indispensable au prêtre que nous n'hésitons nullement à affirmer ceci : que la puissance du prêtre est en raison directe de sa chasteté. Pour en juger, que l'on regarde d'un côté les saints, et de l'autre un prêtre tombé ou tombant les saints sont puissants « en œuvre et en parole » les tombés ou les tombants ne peuvent plus rien ils se rendent à eux-mêmes le témoignage qu'ils ne peuvent rien faire, et n'ont le droit de rien dire.

CHAPITRE III : Le bon exemple

« *Montre-toi un modèle pour les croyants* » dit saint Paul à Timothée (1 Tim 4, 12). « *En toutes choses, montre-toi un modèle* »

dit-il à Tite (Tit 2, 7). L'âme du prêtre, dit saint Jean Chrysostome, doit être plus pure que les rayons de soleil (De sacerdotio 6, 2). Il dit encore que les vices d'un prêtre ne peuvent pas demeurer cachés, mais fussent-ils peu de chose, ils se révèlent bien vite : « *Les fautes des prêtres ne peuvent aucunement rester cachées ; même petites, elles attireront bientôt les regards* » (Ibid. 3, 14). Sans le bon exemple le prêtre ne peut ni agir, ni parler utilement pour les âmes. Il doit faire le bien pour mériter d'être l'homme de Dieu vis-à-vis des âmes, il doit faire le bien afin d'avoir le droit de l'enseigner aux autres.

Saint Grégoire de Nazianze ne pensait pas autrement quand il disait : « *Avant de purifier il faut être pur : avant d'enseigner la sagesse il faut l'avoir acquise : avant d'éclairer il faut devenir lumineux : avant d'amener les autres à Dieu, il faut s'en être approché soi-même et avant de sanctifier, il faut être saint* ». Un prêtre ne saura jamais enseigner une vertu qu'il ne possède pas, faire pratiquer un bien qu'il n'aura pas pratiqué. L'exemple est la première des prédications, sans celle-là toute l'éloquence du monde ne servira à rien : Un bronze qui sonne, une cymbale qui retentit.

Saint Jérôme se pose le cas d'un prêtre qui aurait autour de lui des fidèles vertueux et qui lui-même ne le serait pas, ou le serait moins que ceux qui doivent apprendre de lui la vertu. Croirait-on ce qu'il pense d'un pareil état de chose ? Il prononce nettement que c'est la destruction, la ruine de l'Eglise, et une ruine violente : « *Que les laïcs soient meilleurs que les clercs, voilà qui ruine grandement l'Eglise de Dieu* » (Du sacerdoce, 3, 14). La raison de cette sentence est facile à saisir. Les fidèles, ne trouvant pas

dans leur pasteur ce qui leur est nécessaire pour avancer dans la vertu et même pour s'y maintenir, iront en déclinant : et la chute sera d'autant plus rapide que le pasteur sera moins en état de les soutenir au point où elles avaient pu s'élever.

L'exemple est donc nécessaire, et un exemple d'autant plus parfait que l'on a à instruire des âmes plus parfaites.

CHAPITRE IV : La discrétion dans le silence

Le prêtre doit savoir garder un silence discret ; le respect qu'il doit à Dieu, et à Notre-Seigneur au Saint-Sacrement et aux âmes, dont il est le pasteur, lui font de ce silence discret une loi indispensable. Une parole qu'il dira de trop peut compromettre son ministère, et nuire à la parole même de Dieu quand il l'annoncera. Le prêtre ne devrait parler que quand il a ordre de Dieu de le faire : c'est dans les obligations d'un ministre, il ne doit ouvrir la bouche que selon les intentions du prince qui l'envoie.

S'il est homme de prière, le prêtre n'aura pas de peine à garder cette loi de la discrétion et du silence : quand on a eu l'honneur de s'entretenir avec Dieu dans la prière, avec Notre-Seigneur au Saint Sacrifice, on n'a guère d'inclination à aller converser avec les hommes. Le prêtre grand parleur ne sera jamais considéré par les âmes comme un homme de Dieu et en cela les âmes ne se tromperont jamais.

CHAPITRE V : L'utilité dans le discours

Il y a un temps pour se taire et un temps pour parler. L'homme de Dieu doit savoir faire le discernement de ces temps et quand est venu le temps de parler, il faut qu'il veille à dire ce que Dieu

veut qu'il dise, ce que les âmes sont en droit d'attendre d'un envoyé de Dieu.

Saint Pierre, enseignant tous les chrétiens, disait : « *Quelqu'un parle-t-il ? Que ce soit comme des paroles de Dieu* » (1 Pe 4, 11). Mais s'il avait écrit aux prêtres seuls, il aurait dit sans doute : « *Un prêtre parle-t-il ? Que ce soient paroles de Dieu* » ; Il aurait supprimé le mot "comme". En chaire, le prêtre doit parler comme Dieu lui-même ; hors de là, comme l'homme de Dieu.

On sait le mot de saint Bernard, au sujet des paroles bouffonnes : « *Sur les lèvres des gens du monde les plaisanteries sont des plaisanteries ; sur les lèvres des prêtres, ce sont des blasphèmes.* » La parole du prêtre doit toujours être digne sans affectation, affable sans trivialité, douce sans flatterie, grave sans raideur ; elle doit rappeler aux âmes la pensée de Notre-Seigneur dont on a dit : « *Jamais homme n'a parlé comme parle cet homme* » (Jo 7, 46).

CHAPITRE VI : Charité compatissante envers tous

Le prêtre se doit à Dieu et au prochain : à Dieu par la prière, au prochain par une tendre et compatissante charité. Notre-Seigneur qui nous a, dans l'Evangile, donné tant de si divines leçons de tendresse pour les pécheurs, qui nous a enseigné les paraboles si touchantes de l'enfant prodigue, de la brebis perdue, l'histoire de la femme adultère, Notre-Seigneur est le modèle de cette tendre charité d'un pasteur des âmes.

« *Que le pasteur, dit saint Grégoire, soit par la compassion rapproché de tous ses fidèles : que par les entrailles de sa miséricorde il attire à soi et prenne sur lui, pour les porter, les infir-*

mités de tous. Qu'un pasteur se montre tel, que les fidèles n'aient aucune honte de lui révéler tout ce qu'ils ont de plus secret, et quand les petits sont agités par les flots des tentations, qu'ils aient recours à l'âme du pasteur, comme au sein d'une mère. Comme au sein d'une mère ! ».

CHAPITRE VII : L'union à Dieu dans la prière

Autant la charité compatissante, la tendresse paternelle et même maternelle doit rapprocher le pasteur de ses fidèles, autant le zèle de la prière doit le tenir attaché à Dieu. Le pasteur est l'homme de Dieu : il ne peut rien que par sa grâce ; c'est de Dieu qu'il doit recevoir ses instructions : c'est de Dieu qu'il doit solliciter les grâces nécessaires et à lui-même et à son troupeau. Comment s'en tirera-t-il, s'il n'est avant tout homme de prière ?

Saint Paul dit : « *Nous sommes en ambassade pour le Christ* » (2 Co 5, 20). Or, tout ambassadeur doit recevoir les instructions de celui qui l'envoie, afin de travailler à ses intérêts : Comment donc le prêtre pourra-t-il travailler aux intérêts de Dieu près des fidèles, s'il n'a pas pris mot auprès de Dieu ? Et comment prendra-t-il le mot auprès de Dieu sinon par la prière ? Ici revient le mot de saint Pierre que nous avons si souvent rappelé : « Pour nous, nous serons assidus à la prière et

au service de la Parole » (Act. 6, 4). Par où l'on voit que l'Apôtre met avant tout la prière, dans laquelle il recevra les lumières de Dieu qu'il transmettra aux fidèles par la prédication : « à la prière et au service de la Parole ». La parole qui n'a pas été priée ne sera jamais qu'un vain bruit ; elle sera impuissante, inféconde. En place d'être parole de Dieu elle ne sera que parole de l'homme. Donc, avant tout et par-dessus tout : il faut prier.

CHAPITRE VIII : L'humilité

Le prêtre a doublement besoin de la grâce de Dieu : il en a besoin pour lui-même, il en a besoin pour son troupeau. Et comme Dieu, suivant la très sage loi de sa miséricorde et de sa justice, résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles, il suit de là que le prêtre a un double besoin, c'est-à-dire un besoin plus pressant que ses fidèles d'être véritablement humble.

Il a besoin de connaître les voies de Dieu, ses secrets d'état, il a besoin de se concilier la grâce d'en haut et de la concilier avec les âmes dont il est le pasteur : Comment sera-t-il un médiateur agréé de Dieu s'il n'est pas humble ? Dieu se découvrira-t-il à l'homme qui veut entrer dans ses secrets pour lui ravir sa gloire et se l'attribuer à lui-même ? Fera-t-il le canal de sa grâce l'homme qui, par son orgueil, se fait l'en-

nemi de la grâce ? Comment pourra-t-il traiter avec Dieu de la réconciliation des âmes coupables, celui qui lui-même se pose en révolté contre Dieu par l'orgueil ?

Sans humilité, il n'y a pas de ministère possible : Dieu veut bien nous donner sa grâce, mais il ne veut pas que nous lui prenions sa gloire et dès qu'un prêtre veut pour lui-même de la gloire, il cesse d'être le médiateur de la grâce. Dieu « *s'oppose aux orgueilleux, mais aux humbles il donne sa grâce* » (Jac 4, 6).

CHAPITRE IX : Du zèle de la justice

Le zèle de la justice n'est autre chose qu'un dévouement parfait aux intérêts de Dieu : ce qui inclue nécessairement les intérêts des âmes, dont Dieu veut le salut ; c'est l'intérêt même de Dieu, puisque là est sa plus grande gloire. Les intérêts de Dieu sont souvent compromis par les hommes : alors placé entre Dieu et les hommes, le pasteur se trouvera en lutte avec les hommes pour les intérêts de Dieu.

Cette lutte n'est pas sans difficultés : car si le pasteur se doit à Dieu dont il est l'homme, il se doit aussi aux âmes dont il est le pasteur, et pasteur responsable. S'il ne voit les intérêts de Dieu pour ainsi dire que d'un œil, il y travaillera peut-être d'une manière imparfaite en compromettant les âmes : et d'un autre côté, s'il vise à ne pas compromettre les âmes, il pourra manquer aux intérêts de Dieu. La difficulté est grande, souvent elle est extrême : il y a péril des deux côtés, et le pasteur aura à craindre d'un côté de manquer à Dieu, de l'autre de manquer aux âmes. Dans un pareil état de choses, le zèle n'est pas un conseiller suffisant : il peut, s'il est seul, donner dans des excès, il peut compro-

Pour en savoir plus sur le Père Emmanuel

Commandez le numéro spécial du
Sel de la Terre,
revue des dominicains d'Avrillé

480 pages – 20 €

Disponible au secrétariat
de la *Lettre à nos frères prêtres*

mettre le bien même qu'il recherche. Avec le zèle, il faut la science ; avec la science, l'humilité, la pureté de vues et d'intention ; toutes choses que le pasteur ne trouvera jamais s'il n'est avant tout homme de prière : « *Pour nous, nous serons assidus à la prière et au service de la Parole* » (Act 6, 4).

CHAPITRE X : Le prêtre, homme intérieur

La multitude des choses qui rentrent dans la sollicitude d'un pasteur est nécessairement très grande : les personnes et les choses, les corps et les âmes, les intérêts spirituels des fidèles et les intérêts temporels de l'Eglise, tout pèse à la fois sur le pasteur. Tous les événements peuvent avoir une certaine influence sur les intérêts des âmes, et dès lors le pasteur doit nécessairement veiller un peu à tout. Tous les âges, toutes les conditions, tous les bons et tous les autres doivent être pour lui l'objet d'une sollicitude incessante. N'y a-t-il pas là un vrai danger de se laisser absorber par les sollicitudes extérieures, les préoccupations des personnes et des choses ? La charité que le pasteur doit à son troupeau ne sera-t-elle pas elle-même une cause, un prétexte, une occasion pour lui de se laisser absorber dans le soin des

des intérêts temporels, des affaires quelconques ?

Un pasteur doit songer un peu à tout, tenir compte de tout, étendre sa charité à tout, et pourtant ce tout ne doit point l'absorber. Au-dessus de ce tout qui est le troupeau, il y a le tout qui est Dieu, et le prêtre se doit à Dieu plus qu'à tout, et ne pourra vraiment être utile à tout que s'il est tout à Dieu. C'est en Dieu que le pasteur trouvera la lumière, la mesure, le vrai zèle, la discrétion, toutes les vertus par lesquelles il passera au milieu des sollicitudes extérieures du ministère, de manière à être utile au troupeau sans se nuire à lui-même, à se prêter aux affaires sans s'y laisser absorber, à être dévoué au prochain sans cesser d'être uni à Dieu.

CHAPITRE XI : Le prêtre doit être désintéressé

« *Rien n'est plus scélérat que l'avare* » dit le Saint-Esprit. (Si 10, 9). Nous pouvons dire aussi que rien n'est plus contraire à l'esprit du ministère que l'amour de l'argent. Dieu n'est ni or, ni argent ; et l'homme d'argent ne saurait être l'homme de Dieu.

Le prêtre, s'il était possible, ne devrait pas toucher à la terre, « *Car il est l'Ange du Seigneur des armées* » (Mal 11, 7). Mes-

Dieu, le pasteur ne doit aspirer qu'au ciel, ne vouloir que Dieu ; c'est l'héritage qu'il a choisi quand il a été fait clerc : « *Le Seigneur est ma part d'héritage* » (Ps. 15).

Un pasteur appliqué à Dieu et aux âmes ne doit point avoir de sollicitude du boire et du manger : « *Ne vous mettez pas en souci, disant : Que mangerons-nous ? ou Que boirons-nous ?* » (Math 6, 31). Le pasteur qui, pour tout cela, s'en remettrait purement et simplement aux soins de la Providence ne manquerait de rien. C'est ce que nous voyons très clairement par ce qui est arrivé aux Apôtres. Notre-Seigneur les avait envoyés prêcher, et il les avait envoyés avec rien, et rien ne leur manqua. « *Lorsque je vous ai envoyés, sans bourse ni besace, ni chaussures, avez-vous manqué de quelque chose ? Mais ils lui dirent : de rien* » (Luc 22, 35-36). Le pasteur recevra de Dieu son pain de chaque jour, et il aura non seulement pour lui, mais encore pour ses pauvres. Il recevra d'une main et donnera de l'autre ; et il aura d'autant plus à donner qu'il s'en remettra plus à Dieu tout seul de ce qui lui sera nécessaire. Témoin saint Vincent de Paul, l'homme du monde qui a le plus donné.

Lettre à nos frères prêtres

Cette lettre se veut avant tout être un organe d'échanges avec les prêtres de l'Eglise de France. Puisque tout échange se doit d'être réciproque, nous lirons avec joie vos réactions. N'hésitez donc pas à nous écrire, en adressant toute correspondance à :

Abbé P. de La Rocque, Lettre à nos frères prêtres, 2245 av. des Platanes, 31380 Gragnague.

Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 2 € ; Abonnement annuel (4 numéros) : 7,50 € – pour les prêtres : 4 €

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 7,50 €

Je parraine . . . prêtres pour leur abonnement annuel ;
Je verse donc la somme complémentaire de €

Règlement : - par chèque à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres » ;
- par virement automatique : nous contacter.